



## NIGHT SHOP ET PHONE SHOP Formulaire 6

### Demandeur initial (propriétaire, exploitant)

Nom (ou dénomination sociale) : .....  
NN° ..... N° BCE .....  
Adresse : .....  
E-Mail : ..... Tel/GSM : .....

### Dossier ou projet

Nature du commerce : .....  
Nom du commerce : .....  
Adresse : .....  
.....

### Considérant que la demande n'est valable que si elle est accompagnée de

- La copie recto/verso du titre d'identité du demandeur
- La copie des statuts de la société tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge.
- L'extrait intégral des données de l'entreprise délivrée par la Banque Carrefour des Entreprises, notamment le numéro d'unité d'établissement.
- La copie de la notification en vue de l'enregistrement auprès de l'AFSCA ainsi que l'accusé de réception délivré par ce service.
- Une attestation de conformité au règlement général des installations électriques délivrée par un organisme agréé par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

### Loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances

N° de la RC objective : .....

- Joindre une copie de celle-ci

## Demande le passage de la zone de secours pour la vérification des mesures de sécurité

- Démarrage d'une nouvelle activité
- Changement du propriétaire ou de l'exploitant

### Horaires des magasins de nuit :

Pour les magasins de nuit (night-shops), les heures de fermeture sont comprises entre 7h et 18h sauf si un règlement communal fixe d'autres heures de fermeture.

### **Conditions à respecter pour exploiter un magasin de nuit**

Trois conditions sont requises pour pouvoir exploiter un magasin de nuit :

- La surface commerciale nette ne peut pas dépasser 150 m<sup>2</sup> ;
- Aucune autre activité que la vente de produits d'alimentation générale et d'articles ménagers ne peut être exercée ;
- L'affichage de manière permanente et apparente de la mention « magasin de nuit »

[http://economie.fgov.be/fr/entreprises/reglementation\\_de\\_marche/Heures\\_ouverture\\_r\\_emos\\_hebdomadaire/](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/reglementation_de_marche/Heures_ouverture_r_emos_hebdomadaire/)

Date de la demande : ..... Signature : .....

Le présent formulaire est à renvoyer à la ville de Tubize

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Ville de Tubize – service des Affaires générales  
Grand Place, 1  
1480 Tubize
- Soit par mail à l'adresse suivante : [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)